NATIONS UNIES **A S**

Assemblée générale
Conseil de sécurité

Distr.
GÉNÉRALE

A/50/425
S/1995/787
13 septembre 1995
FRANÇAIS
ORIGINAL : ESPAGNOL

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE
Cinquantième session
Points 25, 39, 52, 57, 65, 70, 74, 77, 80, 97, 98, 99, 101, 105, 107, 109, 110, 114 et 149 de l'ordre du jour provisoire*

CONSEIL DE SÉCURITÉ
Cinquantième année

COOPÉRATION ENTRE L'ORGANISATION DES NATIONS UNIES ET LE SYSTÈME ÉCONOMIQUE LATINO-AMÉRICAIN
DROIT DE LA MER
OUVERTURE DE NÉGOCIATIONS GLOBALES SUR LA COOPÉRATION ÉCONOMIQUE INTERNATIONALE POUR LE DÉVELOPPEMENT
RESPECT DES OBLIGATIONS EN MATIÈRE DE LIMITATION DES ARMEMENTS ET DE DÉSARMEMENT
TRAITÉ D'INTERDICTION COMPLÈTE DES ESSAIS
DÉSARMEMENT GÉNÉRAL ET COMPLET
CONVENTION SUR L'INTERDICTION OU LA LIMITATION DE L'EMPLOI DE CERTAINES ARMES CLASSIQUES QUI PEUVENT ÊTRE CONSIDÉRÉES COMME PRODUISANT DES EFFETS TRAUMATIQUES EXCESSIFS OU COMME FRAPPANT SANS DISCRIMINATION
RENFORCEMENT DU RÉGIME DÉFINI PAR LE TRAITÉ VISANT L'INTERDICTION DES ARMES NUCLÉAIRES EN AMÉRIQUE LATINE ET DANS LES CARAÏBES (TRAITÉ DE TLATELOLCO)
CONVENTION SUR L'INTERDICTION DE LA MISE AU POINT, DE LA FABRICATION ET DU STOCKAGE DES ARMES BACTÉRIOLOGIQUES (BIOLOGIQUES) OU À TOXINES ET SUR LEUR DESTRUCTION
DÉVELOPPEMENT DURABLE ET COOPÉRATION ÉCONOMIQUE INTERNATIONALE
ENVIRONNEMENT ET DÉVELOPPEMENT DURABLE
ACTIVITÉS OPÉRATIONNELLES DE DÉVELOPPEMENT
AGENDA POUR LE DÉVELOPPEMENT
ÉLIMINATION DU RACISME ET DE LA DISCRIMINATION RACIALE
DÉVELOPPEMENT SOCIAL, Y COMPRIS LES QUESTIONS RELATIVES À LA SITUATION SOCIALE DANS LE MONDE ET AUX JEUNES, AUX PERSONNES ÂGÉES, AUX HANDICAPÉS ET À LA FAMILLE

---

* A/50/150.

PROMOTION DE LA FEMME
CONTRÔLE INTERNATIONAL DES DROGUES
QUESTIONS RELATIVES AUX DROITS DE L'HOMME
MESURES VISANT À ÉLIMINER LE TERRORISME INTERNATIONAL

Lettre datée du 8 septembre 1995, adressée au Secrétaire général par le Représentant permanent de l'Équateur auprès de l'Organisation des Nations Unies

En ma qualité de Coordonnateur du Groupe de Rio à New York, j'ai l'honneur de vous faire tenir ci-joint un exemplaire de la Déclaration finale de la neuvième Réunion de chefs d'État et de gouvernement du Groupe de Rio, tenue à Quito les 4 et 5 septembre 1995 (voir annexe).

Je vous serais reconnaissant de bien vouloir faire distribuer le texte de ladite Déclaration et de ses appendices comme document de l'Assemblée générale au titre des points 25, 39, 52, 57, 65, 70, 74, 77, 80, 97, 98, 99, 101, 105, 107, 109, 110, 114 et 149 de l'ordre du jour provisoire, et du Conseil de sécurité.

Le Représentant permanent

(Signé) Luis VALENCIA RODRÍGUEZ

ANNEXE

Déclaration finale de la neuvième Réunion de chefs d'État et de gouvernement du Groupe de Rio, tenue à Quito les 4 et 5 septembre 1995

Nous, chefs d'État et de gouvernement membres du Dispositif permanent de consultation et de concertation politique — Groupe de Rio —, réunis dans la ville de Quito les 4 et 5 septembre 1995, sommes convenus de publier la déclaration suivante :

Déclaration de Quito

1. Nous constatons que les pays membres du Groupe de Rio ont en général des régimes démocratiques. La tenue d'élections libres et la transmission du pouvoir en bonne et due forme, le plein exercice du droit d'opposition politique, la primauté du droit, la séparation et l'indépendance des pouvoirs publics, les efforts déployés pour réaliser des réformes structurelles favorisant une plus grande participation des citoyens et une plus grande intégration sociale, le contrôle démocratique de l'exercice de l'autorité, l'accès à la justice et la liberté d'expression sont des traits caractéristiques du système démocratique qui ne sont plus de simples aspirations, mais des réalités qui progressent dans tous nos pays. Tout cela nous permet d'aborder avec optimisme les grands défis que nous devons relever pour réaliser un développement politique et institutionnel complet.

2. Nous décidons de poursuivre l'élaboration d'un projet commun fondé sur la concertation et l'intégration et orienté vers la paix ainsi que vers le bien commun, en consolidant et en renforçant la démocratie avec, comme principes de base, la suprématie du pouvoir civil, la modernisation de l'État, y compris un meilleur équilibre, un plus haut niveau et une plus grande harmonie de ses institutions, et une gestion transparente et efficace des ressources publiques, convaincus de conduire nos pays vers le développement grâce à une justice sociale reposant sur la promotion et le respect illimité des droits de l'homme.

3. Nous renouvelons l'engagement pris par nos gouvernements d'encourager l'adoption de mécanismes de coopération afin de poursuivre la lutte contre la corruption. Nous sommes convaincus que ce phénomène délictueux fragilise la démocratie, ternit le prestige des institutions, constitue un facteur de désintégration sociale et crée des distorsions dans le système économique. À cet égard, nous nous félicitons de la résolution sur la probité et l'éthique civique, adoptée à Haïti, en juin 1995, par l'Assemblée générale de l'Organisation des États américains (OEA), et nous nous engageons à ce que nos pays participent à une conférence spéciale en vue de l'adoption d'une convention interaméricaine contre la corruption.

4. Nous renouvelons notre ferme engagement de poursuivre la lutte contre la consommation, la production et le trafic illicites de drogues, ainsi que les délits connexes. Nous sommes convaincus que les peuples et les démocraties d'Amérique latine seraient en danger si cette lutte n'aboutissait pas. Il est donc indispensable de trouver une solution globale qui couvre les aspects sociaux et économiques de ce fléau et de prendre des engagements mutuels qui

entraînent une baisse significative et vérifiable de la consommation ainsi qu'une réduction importante de l'offre. Nous estimons également nécessaire de prendre des mesures énergiques contre le blanchiment de l'argent, les réseaux de distribution, le trafic d'armes et le trafic illicite de précurseurs chimiques. À cet égard, nous confirmons notre appui à la tenue d'une conférence mondiale contre les stupéfiants et à l'élaboration d'une convention interaméricaine contre le blanchiment de l'argent et nous sommes convenus de collaborer pour que les principaux pays consommateurs assument avec une plus grande clarté et fermeté leurs responsabilités dans la résolution de ce problème.

Nous avons également décidé, en vue d'assurer une coordination entre les pays de la région dans ce domaine, de créer un groupe de travail composé des ministres des relations extérieures de l'Argentine, de la Bolivie, du Brésil, de la Colombie, de l'Équateur, du Mexique, du Panama, du Paraguay, du Pérou et de l'Uruguay. Le groupe fera régulièrement rapport au Dispositif permanent.

Nous sommes donc convenus d'organiser au Panama, au cours du premier trimestre de 1996, une réunion spéciale du Groupe de Rio pour examiner la création d'un centre de lutte contre le trafic de stupéfiants et les délits connexes, dont le siège serait au Panama.

5. Nous réaffirmons notre condamnation du terrorisme sous toutes ses formes et rappelons notre engagement de lutter ensemble avec fermeté contre ce fléau qui constitue la négation des droits de l'homme, en ayant recours à tous les moyens légaux. À cet égard, nous nous félicitons de la convocation d'une conférence spéciale interaméricaine sur le terrorisme, qui se tiendra au siège de l'OEA.

6. Nous réaffirmons notre conviction que ce qui garantit la paix dans notre région est le respect des principes consacrés dans les Chartes respectives de l'Organisation des Nations Unies et de l'OEA. Nous rappelons ce qui a été dit au sujet du règlement pacifique des conflits dans les Déclarations de Rio de Janeiro de 1986 et de Buenos Aires de décembre 1992. Nous réitérons l'engagement pris par nos gouvernements de rechercher, par la voie des négociations, des solutions pacifiques et conformes au droit international aux conflits de toute nature existant dans la région. Dans le même esprit, nous confirmons notre appui résolu aux efforts déployés par les pays qui sont engagés dans un processus de rétablissement de la paix et de réconciliation interne.

7. Nous réaffirmons l'importance du dialogue politique avec l'Union européenne et nous estimons que son programme doit comprendre également les questions économiques, sociales et éducatives, ainsi que les transferts de technologie. Nous exprimons notre ferme détermination d'éliminer les obstacles au commerce et d'appuyer les investissements européens en Amérique et aux Caraïbes, de façon à obtenir des résultats plus concrets lors des prochaines réunions qui seront organisées sur ce sujet. Dans le même temps, nous rappelons la nécessité de mettre en place progressivement des cadres juridiques qui favorisent de tels investissements. De même, nous estimons utile d'appuyer la création de nouveaux mécanismes et de renforcer ceux qui existent déjà en vue de favoriser, faciliter ou intensifier les contacts entre les chefs d'entreprise des deux régions. À cet égard, nous avons chargé nos ministres des relations extérieures d'approfondir et d'accélérer le dialogue sur des aspects spécifiques de la coopération entre les deux régions.

8. Nous soulignons l'importance historique du Sommet des Amériques, de sa Déclaration de principes et de son Plan d'action. Nous sommes d'accord pour reconnaître la nécessité d'exécuter les engagements pris lors du Sommet des Amériques et de mettre au point des mécanismes qui permettent d'en assurer efficacement le suivi et d'atteindre ses objectifs. À cet égard, nous soulignons l'importance de l'exposé des ministres des relations extérieures touchant la mise en oeuvre des dispositions du Sommet, présenté à Montrouis (Haïti) le 4 juin 1995.

9. Nous prenons l'engagement de poursuivre l'application de programmes politiques, économiques et sociaux dans nos pays pour faire avancer le processus de développement de nos peuples, avec pour objectif l'élimination de la pauvreté qui subsiste dans la région. À cet égard, nous nous félicitons de l'invitation du Gouvernement chilien à tenir à Santiago, les 18 et 19 janvier 1996, une conférence américaine sur l'élimination de la pauvreté et de la discrimination, organisée dans le cadre du suivi du Plan d'action du Sommet des Amériques et consacrée à l'étude d'éventuelles mesures et sphères de coopération en la matière.

10. Nous soulignons que, pour assurer le suivi régional des engagements pris lors du Sommet mondial sur le développement social organisé à Copenhague en mars dernier, les ministres et secrétaires d'État des pays du Groupe de Rio chargés de cette question se sont réunis à Buenos Aires les 4 et 5 mai 1995 pour élaborer un programme de coopération et de consultation sur la politique sociale et relever ainsi les défis que représentent l'égalité, la justice sociale et le développement des équipements sociaux dans un cadre de solidarité nationale et internationale.

11. Nous accueillons avec satisfaction l'adoption, lors de la conférence internationale convoquée récemment par l'Organisation des Nations Unies dans le cadre du suivi de la Déclaration de Rio sur l'environnement et le développement, de l'accord sur l'application des dispositions de la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer de 1982 relatives à la conservation et la classification des stocks de poissons chevauchants et grands migrateurs en haute mer. Cet accord permettra de prendre des mesures efficaces pour protéger et conserver les ressources biologiques en haute mer, qui sont essentielles pour l'alimentation de nos peuples.

12. Nous invitons instamment les pays qui ne l'ont pas encore fait à ratifier promptement les conventions internationales relatives à la diversité biologique, aux changements climatiques et à la désertification, instruments qui contribueront au développement durable de l'hémisphère.

13. Nous exprimons notre préoccupation face aux tentatives d'application extraterritoriale de dispositions internes en violation du droit international et des principes élémentaires qui régissent la cohabitation régionale; de telles tentatives portent atteinte à la souveraineté d'autres États ainsi qu'aux pratiques commerciales fondées sur la transparence qui sont admises par tous.

14. Nous manifestons notre appui aux processus d'intégration et de coopération en cours en Amérique latine, aux Caraïbes et dans l'hémisphère et nous soulignons la dynamique que ces processus ont acquise au cours de ces dernières

années. Nous réaffirmons la nécessité de continuer de soutenir les efforts déployés par les organismes régionaux afin d'élargir le processus d'intégration, en tenant compte des accords bilatéraux, sous-régionaux et régionaux existants et de leur convergence, et ce conformément aux engagements pris lors du dernier Sommet des Amériques et dans le cadre de l'Organisation mondiale du commerce. À cet égard, nous rappelons notre volonté, formulée lors de ce sommet, d'instaurer, au plus tard d'ici l'an 2005, la liberté et la transparence des échanges commerciaux. Nous soulignons les progrès réalisés lors de la récente réunion de Denver et nous nous félicitons de la prochaine réunion ministérielle sur le commerce qui se tiendra à Cartagena (Colombie) en mars 1996.

15. Nous reconnaissons la nécessité de simplifier le fonctionnement des organismes régionaux d'intégration et de coopération et le cas échéant de les réorganiser, dans le but de les renforcer et de les adapter aux nouvelles réalités et nécessités de la région. À cet égard, nous observons avec plaisir les processus de réflexion et de réforme que certains d'entre eux ont engagés, en particulier le Système économique latino-américain (SELA) et l'Association latino-américaine d'intégration (ALADI). Nous nous accordons à penser que l'appui technique de ces organismes, chacun dans son domaine de compétence, apportera des éléments utiles aux travaux du Groupe de Rio.

16. Nous affirmons notre ferme résolution de stimuler, par des politiques et des actions concertées, l'intégration physique des pays de la région. Pour atteindre cet objectif, que nous jugeons prioritaire s'agissant de consolider les différents processus d'intégration en Amérique et de favoriser leur convergence ultérieure dans l'hémisphère, nous prenons la décision de recommander aux autorités compétentes de nos pays respectifs d'étudier et de formuler une proposition qui sera examinée à la prochaine réunion au sommet. Cette proposition a trait à la mise en oeuvre des principaux projets d'infrastructure de portée régionale, auxquels participeront les secteurs public et privé dans les domaines des transports, des communications et autres secteurs pertinents, de tels projets devant contribuer à développer les échanges dans notre région, à resserrer les liens de toute nature entre nos pays respectifs et à attirer d'importants investissements.

17. Nous reconnaissons la nécessité d'utiliser en premier lieu les ressources énergétiques de la région. À cet égard, nous nous accordons à encourager la coopération au niveau de la région et de l'hémisphère dans le domaine de l'énergie grâce à des plans et programmes compatibles avec les stratégies nationales, afin d'atteindre les objectifs que nous avons fixés dans le cadre du développement durable. Dans ce contexte, il faudra accorder une attention spéciale au fonctionnement optimal, voire à la création de facilités de financement par les institutions financières internationales, à la promotion des investissements sans préjudice de la législation interne de chaque pays, et à l'emploi de technologies énergétiques efficaces, avec pour objectif premier de faciliter l'exécution des projets dont notre région a besoin dans ce secteur.

18. Nous insistons sur le fait que la mondialisation de l'économie a considérablement favorisé l'ouverture et l'intégration de nos pays à l'économie du reste du monde. Cependant, étant donné l'intégration des marchés de capitaux et le progrès technologique, qui permettent des transferts massifs et instantanés de ressources, il faut prendre des mesures qui inspirent la

confiance afin de capter une partie de ces flux extérieurs et d'éviter les risques liés à leur volatilité.

Toutefois, c'est en encourageant et en préservant l'épargne que l'on pourra jeter les bases d'une reprise saine et durable, les capitaux extérieurs ne faisant en effet que compléter les ressources internes. C'est pourquoi les pays de la région devront favoriser l'échange de données d'expérience en matière d'incitation à l'épargne, ainsi que les contacts avec les institutions et les experts d'autres régions.

Il est également nécessaire de promouvoir un développement libre et ordonné des marchés financiers et de mettre au point des mécanismes qui rendent plus stable le système financier international, en veillant à ce que les institutions financières disposent de ressources accrues et soient en mesure de déceler à temps les crises qui pourraient surgir sur le marché des changes et les marchés financiers, car celles-ci ont pour effet de réduire à néant l'immense effort de réforme, d'ouverture et de stabilisation de l'économie que réalisent nos pays.

19. Vu la nécessité de dégager un consensus dans l'hémisphère en vue de promouvoir des politiques de développement économique et social allant de pair avec une utilisation efficace des ressources naturelles, nous exprimons notre soutien résolu au Sommet américain pour le développement durable qui se tiendra à Santa Cruz (Bolivie) durant le deuxième semestre de 1996.

20. En tant que représentants des pays d'Amérique latine et des Caraïbes, première zone exempte d'armes nucléaires, nous tenons à exprimer notre profonde préoccupation et notre désaccord absolu face à la reprise des essais nucléaires par la République populaire de Chine et à la décision du Gouvernement français de les reprendre dans le Pacifique, zone géographique à laquelle appartiennent la majorité des pays membres du Groupe de Rio. Considérant que ces initiatives créent un climat peu favorable aux négociations sur le Traité d'interdiction complète des essais nucléaires, nous lançons un appel solennel aux gouvernements de tous les États détenteurs de ce type d'armes pour qu'ils suspendent tous les essais nucléaires en décrétant unilatéralement ou d'un commun accord des moratoires, afin d'accélérer la négociation d'un traité multilatéral d'interdiction complète des essais nucléaires qui soit effectivement vérifiable.

Nous appuyons la décision prise par le Conseil de l'Organisme pour l'interdiction des armes nucléaires en Amérique latine et dans les Caraïbes de tenir une réunion avec les membres du Conseil consultatif du Traité sur la zone exempte d'armes nucléaires du Pacifique Sud (Traité de Rarotonga), afin d'élaborer une stratégie conjointe en vue de l'adoption, à la cinquantième session ordinaire de l'Assemblée générale des Nations Unies, d'un moratoire immédiat concernant tous les essais nucléaires.

21. Nous insistons auprès des pays qui ne l'ont pas encore fait pour qu'ils signent et ratifient sans retard la Convention sur l'interdiction de la mise au point, de la fabrication, du stockage et de l'emploi des armes chimiques et sur leur destruction. Nous annonçons notre décision d'oeuvrer de concert au renforcement de la Convention sur les armes biologiques grâce à l'adoption de mesures adéquates. De même, nous exprimons notre volonté d'encourager la

transparence des transferts internationaux d'armes, ainsi que des budgets et des dépenses militaires.

22. Nous convenons de tenir en 1996 à Cochabamba (Bolivie) la dixième réunion au sommet des chefs d'État et de gouvernement.

23. Nous, chefs d'État et de gouvernement réunis à Quito, exprimons nos remerciements au Président de la République, M. Sixto Durán Ballén, à son gouvernement et au peuple équatorien et le félicitons de la manière dont il a conduit le neuvième Sommet du Dispositif permanent de consultation et de concertation politique.

Appendice I

DÉCLARATION DES PRÉSIDENTS DES PAYS MEMBRES DU GROUPE DE RIO SUR LES PERSPECTIVES D'INTÉGRATION RÉGIONALE, FAITE À QUITO LE 5 SEPTEMBRE 1995

Ayant examiné la question intitulée "Perspectives d'intégration régionale", nous, chefs d'État et de gouvernement des pays membres du Groupe de Rio, décidons de créer un groupe de travail composé des Ministres des relations extérieures du Brésil, du Chili, de l'Équateur et de l'Uruguay, chargé d'examiner et de recommander les mesures à prendre immédiatement pour rationaliser le fonctionnement des institutions de la région, qu'il s'agisse des organismes gouvernementaux ou non gouvernementaux. Ce groupe tiendra sa première réunion à New York durant la cinquantième session de l'Assemblée générale des Nations Unies et devra présenter un rapport aux gouvernements de nos pays respectifs dans un délai de 60 jours.

Appendice II

DÉCLARATION DES PRÉSIDENTS DES PAYS MEMBRES DU GROUPE DE RIO, EXPRIMANT LEUR RECONNAISSANCE AU GOUVERNEMENT ET AU PRÉSIDENT DE LA COLOMBIE, FAITE À QUITO LE 5 SEPTEMBRE 1995

Nous, Présidents des pays membres du Groupe de Rio réunis à Quito, exprimons notre plus vive reconnaissance au Gouvernement colombien et à son président, M. Ernesto Samper, pour la détermination et l'efficacité avec lesquelles ils mènent la lutte contre le trafic des drogues et leur offrons notre solidarité et notre appui dans la poursuite de cette entreprise, essentielle au bien-être et à la stabilité de la région.

Appendice III

DÉCLARATION DES PRÉSIDENTS DES PAYS MEMBRES DU GROUPE DE RIO SUR LE DÉVELOPPEMENT SOCIAL, FAITE À QUITO LE 5 SEPTEMBRE 1995

Les Présidents des pays membres du Groupe de Rio, réunis à Quito,

Considérant que l'État n'a d'autre but en dernière instance que d'instaurer des sociétés plus justes dont tous les membres puissent se réaliser pleinement sur les plans matériel, intellectuel et spirituel, dans un climat de liberté, de dignité, d'égalité des chances et de plein respect des droits humains fondamentaux,

Conscients du fait que leurs sociétés connaissent encore des conditions telles que la grande pauvreté, la discrimination contre les femmes, le manque de soins aux enfants, les carences en matière d'éducation, l'insuffisance des services de santé, etc., qui les éloignent, à des degrés divers, de l'objectif susmentionné,

Déclarent ce qui suit :

1. Ils réaffirment le droit de leurs peuples à atteindre des niveaux satisfaisants dans les différents domaines qu'englobe le concept de développement social;

2. Ils entendent mener à bien, voire intensifier, les efforts qu'ils déploient pour combattre la pauvreté et améliorer le plus rapidement possible la situation des groupes les plus démunis;

3. Ils adopteront des mesures concrètes, ou les renforceront, afin d'intégrer les secteurs marginaux de la population à la vie économique, sociale, civique et culturelle des États membres et de les y faire participer pleinement;

4. Ils redoubleront d'efforts pour éliminer toute discrimination, de quelque nature que ce soit, et promouvoir des formes plus équitables de répartition de la richesse et du revenu;

5. Ils entendent faire en sorte que leurs gouvernements coopèrent encore plus étroitement dans un climat de paix, de bon voisinage et de bonne volonté, pleinement conscients de la nécessité urgente de faire bénéficier leurs peuples respectifs du progrès social.